



NATIONS
UNIES



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2003/L.19
6 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Dix-neuvième session
Milan, 1^{er}-9 décembre 2003
Point 8 de l'ordre du jour

COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES

Projet de conclusions proposé par le Président

Coopération avec les autres conventions

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est félicité des résultats des ateliers¹ sur «les synergies et les actions communes possibles avec les autres conventions et accords multilatéraux relatifs à l'environnement», et sur «le renforcement de la coopération avec les autres conventions», tenus à Espoo (Finlande) entre le 2 et le 4 juillet 2003, et a pris note du rapport de ces ateliers, publié sous la cote FCCC/SB/2003/1, ainsi que des renseignements utiles qu'il contient, notamment sur plusieurs approches qui y ont été examinées, telles que l'approche par écosystème. Le SBSTA a remercié le Gouvernement finlandais d'avoir accueilli les ateliers et les Gouvernements italien, norvégien et suisse de les avoir appuyés financièrement.

¹ L'atelier demandé par le SBSTA à sa dix-septième session a eu lieu parallèlement à l'atelier organisé conformément à une demande formulée par le SBI à sa dix-septième session (voir décision 5/CP.7, par. 36).

2. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des déclarations faites par un représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et par le coprésident de son Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques, ainsi que de la déclaration faite par un représentant du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification. Il a aussi pris note d'une déclaration écrite du secrétariat de la Convention relative aux zones humides (Ramsar, Iran, 1971), également dénommée «Convention de Ramsar».

3. Le SBSTA s'est félicité du rapport du Groupe spécial d'experts techniques portant sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques et a encouragé les Parties à l'utiliser comme source d'informations utiles à des fins nationales.

4. Le SBSTA a noté les mandats distincts et le statut indépendant de chaque convention, réaffirmé, conscient que cela pouvait accroître l'efficacité et aider à éviter les doubles emplois, combien il était important de promouvoir la synergie aux niveaux national et local auxquels ces divers instruments sont mis en œuvre, et encouragé les Parties à rechercher la cohérence dans cette mise en œuvre. Le SBSTA a appelé les centres nationaux de liaison de la Convention-cadre à coopérer avec leurs homologues pour les autres conventions et à partager activement leurs informations avec eux et, le cas échéant, avec les parties prenantes. Le SBSTA s'est déclaré conscient que le renforcement de la coopération entre la Convention-cadre, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique pouvait aider les Parties à atteindre les objectifs du développement durable au niveau national en tirant notamment les leçons des expériences pertinentes.

5. Le SBSTA s'est félicité des travaux réalisés par le Groupe de liaison mixte. Il a prié le secrétariat d'inclure aussi, dans les rapports qu'il lui communique périodiquement sur le résultat des activités du Groupe, des informations concernant les possibilités de renforcement de la coopération entre les conventions, conformément aux conclusions adoptées par le SBSTA à sa quatorzième session et aux sessions ultérieures.

Coopération avec les organismes scientifiques et les autres organismes des Nations Unies

6. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de la déclaration du représentant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) relative aux travaux préparatoires en cours en vue de son quatrième rapport d'évaluation, des informations préliminaires sur les documents techniques qui en sont issus, et des travaux en cours sur les autres rapports spéciaux (*Safeguarding the Ozone Layer and the Global Climate System: Issues related to Hydrofluorocarbons and Perfluorocarbons*, et *Carbon Dioxide Capture and Storage*), ainsi que des travaux relatifs au programme du GIEC sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre.

7. Le SBSTA a aussi pris note avec satisfaction des déclarations faites au nom du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Union mondiale pour la nature (UICN) sur leurs activités ayant un rapport avec le champ de la Convention-cadre.
